



Les « Thérapies innovantes », des activités industrielles et de R&D en santé

En 2015, 3 030 salariés travaillent dans un établissement du cœur de cible de l'Opération d'intérêt régional Thérapies innovantes, destinée à développer la filière des industries de la santé. Ce personnel est qualifié et plutôt jeune, avec une forte présence des métiers de la conception-recherche. Si les établissements créés avant 2003 concentrent huit emplois sur dix, deux établissements sur cinq ont été créés en 2010 ou après. Les entreprises auxquelles appartiennent ces établissements ont leurs centres de décision presque exclusivement situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur et réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires à l'international.

Nicolas Chauvot, Pascale Rouaud, Insee

Dans le cadre de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié huit Opérations d'intérêt régional (OIR) dans des filières économiques stratégiques. Au sein de la filière des industries de la santé, l'OIR Thérapies innovantes vise à favoriser la réalisation de projets structurants dans les domaines des biotechnologies, du diagnostic, des dispositifs médicaux, de l'immunologie et des services à valeur ajoutée intervenant tout au long de la chaîne de développement des produits de santé (*encadré*).

La fabrication de préparations pharmaceutiques, activité caractéristique de l'OIR

En 2015, 3 030 salariés travaillent dans l'un des 57 établissements du cœur de cible de l'OIR Thérapies innovantes (*sources et méthodes*). Les activités se concentrent dans le département des Bouches-du-Rhône autour du pôle universitaire de Luminy et dans les Alpes-Maritimes sur la technopole de Sophia Antipolis et ses alentours.

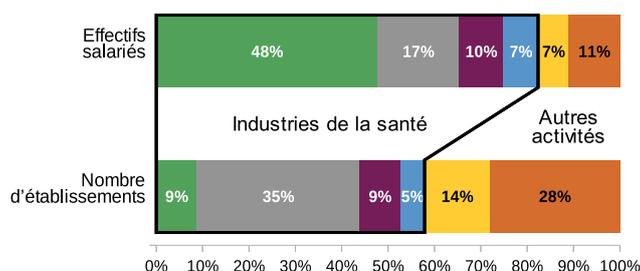
Afin d'identifier leurs spécificités, ces établissements sont comparés à l'ensemble de la filière des industries de la santé de la région (*sources et méthodes*). 33 établissements du cœur de cible employant 2 500 salariés appartiennent à cette filière (*figure 1*). C'est le cas de ceux exerçant une activité principale de recherche-développement en biotechnologie (un établissement sur trois) ou de fabrication de préparations pharmaceutiques (un salarié sur deux).

Une présence marquée des métiers de conception-recherche

En cohérence avec leur activité de recherche et développement de nouvelles thérapeutiques, les métiers de conception-recherche sont très présents dans les établissements du cœur de cible. La conception-recherche occupe 21 % des salariés, soit presque deux fois plus qu'au sein de la filière des industries de la santé (11 %). Les métiers les plus présents sont les ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des

1 Fabrication de préparations pharmaceutiques et R&D en biotechnologie, des activités très présentes

Effectifs salariés et nombre d'établissements du cœur de cible de l'OIR Thérapies innovantes au 31/12/2015, par secteur

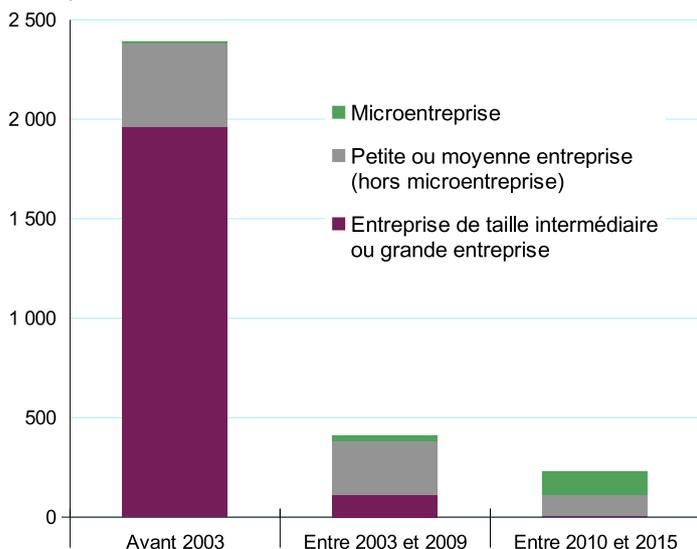


- Fabrication de préparations pharmaceutiques
- Recherche-développement en biotechnologie
- Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
- Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
- Autre secteur (R&D en sciences physiques et naturelles, commerce de gros de produits pharmaceutiques,...)

Source : Insee, Clap 2015

2 Huit salariés sur dix travaillent dans un établissement créé avant 2003

Effectifs salariés du cœur de cible de l'OIR Thérapies innovantes au 31/12/2015, selon la date de création de l'établissement et la catégorie d'entreprise



Lecture : fin 2015, 2 390 salariés du cœur de cible de l'OIR Thérapies innovantes travaillent dans un établissement créé avant 2003 dont 1960 appartenant à une entreprise de taille intermédiaire ou une grande entreprise.

Sources : Insee, FEE 2015, Clap 2015

industries de transformation (250 salariés) et les cadres d'étude, recherche et développement en informatique (140 salariés). En plus de ces cadres, la conception-recherche concerne 180 techniciens de recherche-développement. Le personnel des établissements du cœur de cible est globalement qualifié : les cadres représentent 43 % des salariés, soit 1,7 fois plus que pour l'ensemble des industries de la santé.

Les salariés des établissements du cœur de cible sont relativement jeunes (51 % ont moins de 40 ans contre 45 % dans les industries de la santé) et les femmes surreprésentées (55 % contre 52 %). La rémunération annuelle nette médiane des salariés du cœur de cible est supérieure à celle des salariés des industries de la santé (respectivement 29 200 et 25 200 euros), en raison d'une part plus importante de cadres.

Les établissements implantés de longue date concentrent l'emploi salarié

21 établissements du cœur de cible de l'OIR existaient déjà en 2002. Ils appartiennent à des entreprises de taille intermédiaire ou à de petites et moyennes entreprises relativement importantes. En 2015, ils emploient 2 390 salariés (79 % de l'ensemble), soit 540 de plus qu'en 2002. 14 établissements ont été créés entre 2003 et 2009 ; ils comptent 410 salariés en 2015 (14 %). Enfin, les 22 établissements créés entre 2010 et 2015 totalisent 230 emplois salariés (8 %) ; il s'agit surtout de microentreprises orientées vers la recherche-développement scientifique (figure 2).

Des entreprises orientées vers les marchés internationaux

Les établissements du cœur de cible de l'OIR appartiennent à des entreprises dont les centres de décision et l'emploi sont presque exclusivement situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces entreprises réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires global à l'étranger (340 sur 640 millions d'euros), contre un quart pour celles de la filière des industries de la santé.

La richesse dégagée est estimée à 67 200 euros par emploi salarié, soit 14 % de moins que dans la filière des industries de la santé (sources et méthodes). Certaines entreprises du cœur de cible de l'OIR, en particulier les microentreprises, ne parviennent pas encore à dégager une marge suffisante pour atteindre le seuil de rentabilité économique. La phase de recherche et développement, particulièrement coûteuse en charges salariales, nécessite en effet des besoins de financements élevés, en capitaux propres ou auprès d'établissements financiers. ■

Les Opérations d'intérêt régional

La Région, chef de file du développement économique, a mis en place à partir de 2016 une politique de spécialisation au service de filières sur lesquelles elle estime disposer d'avantages compétitifs. Cette politique vise à concentrer les moyens financiers et à fédérer les acteurs dans le cadre d'une gouvernance public-privé, en s'appuyant sur les structures existantes. Au sein des filières d'avenir ont été identifiées huit OIR, susceptibles de faire émerger, d'accompagner et de concrétiser des projets structurants potentiellement créateurs d'emplois, attractifs pour le territoire et innovants. Les trois objectifs généraux des OIR sont d'investir un milliard d'euros de financement public et privé, de créer 50 000 emplois et d'attirer 500 nouvelles entreprises sur cinq ans.

Sources et méthodes

Le cœur de cible de l'Opération d'intérêt régional Thérapies innovantes se compose de 57 établissements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, repérés par la gouvernance de l'OIR à partir des produits et services qu'ils proposent. Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité. L'étude caractérise ces établissements en 2015, juste avant la mise en œuvre de la politique régionale.

La filière des industries de la santé correspond aux établissements exerçant 6 activités principales (cf. données complémentaires sur www.insee.fr). Les activités des établissements de soins et des laboratoires d'analyses médicales n'y figurent pas. Dans la région, les établissements de cette filière emploient 7 010 salariés, dont 36 % travaillent dans un établissement du cœur de cible de l'OIR. 24 établissements du cœur de cible (530 salariés) sont hors du périmètre de la filière. Certains sont par exemple classés dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses, bien qu'une partie de leur activité soit liée à la production de biens et services de santé.

L'étude des établissements et le dénombrement des salariés se font à partir de la base Connaissance locale de l'appareil productif (Clap 2015). La caractérisation des emplois salariés est issue des déclarations annuelles de données sociales (DADS 2015). Le Fichier économique enrichi (FEE 2015) permet d'établir le profil des entreprises marchandes implantées sur un territoire à partir des comptes de résultats et bilans comptables. Le FEE et le système d'information sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) informent sur la catégorie de l'entreprise à laquelle appartient l'établissement, ainsi que sur son centre de décision (entité qui prend les décisions stratégiques).

La richesse dégagée permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur donné. Elle est estimée au niveau des établissements par ventilation de la valeur ajoutée créée par l'entreprise. L'analyse fonctionnelle des emplois classe dans les fonctions de conception-recherche 13 professions et catégories socioprofessionnelles (cf. données complémentaires).

Pour en savoir plus :

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Provence-Alpes-Côte d'Azur, le pari de l'excellence : une stratégie de spécialisation pour gagner la bataille de l'emploi », *Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)*, mars 2017
- Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence, *Synthèse de l'étude Filière santé métropolitaine*, en coproduction avec Eurobiomed et en partenariat avec la métropole Aix-Marseille-Provence

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Domaine public - Pixnio.com

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019